



OLÉICULTURE

N°3 – 6 juillet 2018

A retenir

Mouche de l'olive : les conditions climatiques passées et actuelles, c'est-à-dire les températures modérées en journée ($\leq 30^{\circ}\text{C}$), les ondées passagères en montagne débordant parfois dans les plaines, conjuguées à un ensoleillement relativement réduit par des passages nuageux, correspondent à la biologie de la mouche. Ainsi, une attention particulière est requise durant la campagne car les pièges alimentaires pourraient s'avérer moins attractifs qu'à l'accoutumée et ainsi refléter, de façon trompeuse, des taux faibles de populations de ravageur.

SOMMAIRE

Stade
phénologique
Mouche de l'olive
Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE et
rédactrice : Frédérique
CECCALDI, CA2B



Partenaires : exploitants
observateurs

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

• STADE PHÉNOLOGIQUE

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) \Rightarrow Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude :

D'après les observations et selon la nomenclature BBCH on se situe dans la première moitié du stade principal 7 : "**Le développement des fruits**" correspondant aux phases de **grossissement de l'olive**. Celles-ci peuvent atteindre de 0,8 à plus d'1 centimètre de diamètre, selon les variétés. Durant ce stade leur calibre va très rapidement augmenter.

Un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.

• MOUCHE DE L'OLIVE – BACTROCERA OLEAE (= DACUS OLEAE)

Observation : Le réseau de surveillance de la mouche de l'olive est en place et les premiers résultats révèlent des taux de captures assez faibles, c'est-à-dire inférieurs à 1 mouche par piège et par jour :

- Dans le **Cap Corse**, zone 50m d'altitude (2 parcelles en AB) ;
- En **Plaine orientale** (3 parcelles, toutes zones d'altitude) ;
- Dans la plaine du **Nebbiu** (2 parcelles, zone < 150m d'altitude).

Sur le secteur de la **Balagne** les valeurs sont plus contrastées (parcelles à 50 mètres d'altitude) :

- 0 mouche par piège et par jour dans la Plaine d'Aregno et de Montemaggiore ;
- < 1 mouche par piège et par jour à Monticello ;
- > 4 mouches par piège et par jour à Urtaca (parcelle "naturelle") ;
- 2,5 mouches par piège et par jour à Occhiatana.

Retrouvez toutes les données du réseau de piégeage sur le site de l'Afidol :
<http://afidol.org/oleiculteur/carte-des-piegeages/>





Évaluation du risque : le risque de piqûres de ponte et de développement larvaire est **faible à moyen** devenant **élevé** dans les parcelles sensibles, proches du littoral, si la taille des fruits est attractive (diamètre > 9-10 mm), notamment sur les variétés *Ghjermana di Casinca*, *Aliva nera* et *Picholine*.

En raison des **conditions climatiques** de ce printemps et du début d'été, les pièges alimentaires risquent de moins attirer de mouches qu'à l'ordinaire. En effet, actuellement les sources de nourriture dans la nature sont plus abondantes qu'en période chaude et sèche. Les faibles taux de captures peuvent alors **indiquer à tort une présence de mouches réduite**. Il est recommandé de compléter les comptages des pièges par les observations d'olives pour détecter les premières

piqûres de ponte qui ne manqueront pas de se produire. D'autant qu'avec des températures < 40°C le taux de mortalité des œufs et des jeunes larves dans l'olive sera faible à nul.

Attention : si ces conditions climatiques se poursuivent, l'activité de la mouche de l'olive pourrait conduire, en fin de saison, à d'importantes pertes de récolte.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Lundi 9 juillet	Mardi 10 juillet	Mercredi 11 juillet	Jeudi 12 juillet	Vendredi 13 juillet	Samedi 14 juillet	Dimanche 15 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Passages nuageux voir orageux sur le relief ; beau temps sur le littoral	Temps nuageux sur les 2/3 nord de l'île avec risque d'averses orageuses ; ailleurs beau temps		Beau temps ; températures en hausse		Peu de changement	

Pour jeudi et vendredi, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5 ; pour samedi et dimanche, il est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION** : liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-

Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de *Xylella fastidiosa*](#)


La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>"

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.